



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 1^{er} juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Éric BRINGEL.

Etaient présents : M. Eric BRINGEL, M. Bertrand ALBISSER, Mme Sophie VANDERSOUEP, M. Christophe SCHAEGER, Mme Christine METZGER, M. Etienne PERRIN, Mme Lucie SCHWARTZ et Mme Tiffany GUARDIOLE.

Absent : M. Etienne PERRIN

Absents excusés : M. Julien PERRI, M. Jonathan SAUNER et Mme Sarah COLIN

Procurations : M. Julien PERRI à M. Eric BRINGEL, M. Jonathan SAUNER à M. Bertrand ALBISSER et Mme Sarah COLIN à Mme Sophie VANDERSOUEP

Mme Sophie VANDERSOUEP est nommée secrétaire de séance.

POINT 01	Désignation des délégués et des suppléants au sein du collège électoral qui sera en charge de procéder à l'élection des sénateurs
-----------------	--

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire NOR INTP2611651C du 6 mai 2026 du ministre de l'Intérieur portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants ;

VU l'arrêté du préfet du Haut-Rhin du 30 avril 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin ;

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu dimanche 27 septembre 2026, il convient de désigner pour la Commune de Buethwiller 1 délégués et 3 suppléants. Ces délégués et suppléants sont élus sans débat au scrutin secret, séparément, par les conseillers municipaux, au scrutin majoritaire à deux tours.

Le Maire, conformément à l'article R. 133 du code électoral, rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et est composé des deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

M. Bertrand ALBISSER, Mme Christine METZGER, Mme Lucie SCHWARTZ et Mme Tiffany GUARDIOLE acceptent de constituer le bureau.

Le conseil municipal a désigné comme délégués, au nombre d'un :

- 1) M. Eric BRINGEL

et comme suppléants, au nombre de trois :

- 1) Mme Christine METZGER
- 2) Mme Sophie VANDERSOUEP
- 3) Mme Lucie SCHWARTZ

Arrivées de M. Etienne PERRIN et Mme Sarah COLIN à 19h35.

POINT 02	Approbation du compte rendu du 28 avril 2026
-----------------	---

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la séance du 28 avril 2026 et a signé le registre des délibérations.

POINT 03	PERSONNEL COMMUNAL : Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P) : rajout du Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux
-----------------	---



Le Maire propose de compléter la délibération du 05.09.2017 instaurant le RIFSEEP, pour y inclure la catégorie B Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :

Vu la délibération du 05.09.2017 instaurant le RIFSEEP ;

Vu la délibération du 13.05.2022 créant l'emploi permanent de secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
D'inclure la catégorie B « Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux » pour l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

POINT 04	SIAEP : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable Année 2025
-----------------	---

Le Maire présente le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP Ammertzwiller, Balschwiller et environs, qui a été envoyé par mail aux élus.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation aux élus.

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport d'activité de l'année 2025.

POINT 05	Adhésion au dispositif intercommunal de lutte contre le frelon asiatique
-----------------	---

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences des communes en matière de salubrité et de sécurité publiques ;
- la proposition de la Communauté de Communes Sud Alsace Lague (CCSAL) d'un dispositif mutualisé de neutralisation des nids de frelon asiatique pour l'année 2026 ;
- le contrat-cadre intercommunal 2026 transmis par la CCSAL, définissant les conditions d'intervention du prestataire dénommé Api-Co avec siège à 2 rue du ruisseau 68210 BALLERSDORF, ainsi que les conditions financières et techniques du dispositif.

Considérant :

- la recrudescence du frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) et les risques qu'il représente pour la population, la biodiversité et l'apiculture ;
- l'intérêt d'une gestion coordonnée, réactive et homogène du risque « frelon asiatique » à l'échelle du territoire intercommunal ;
- que le contrat-cadre prévoit une **neutralisation des nids tous moyens techniques confondus**, incluant notamment interventions au sol, perche, drone ou nacelle, sans surcoût pour les communes dans la limite de l'enveloppe annuelle budgétaire votée par la CCSAL ;
- que la participation financière annuelle est fixée à **300 € HT par commune**, se ventilant comme suit : **150 € HT à la charge de la commune** et **150 € HT à la charge de la CCSAL** ;
- que le dispositif mutualisé permet également la **prise en charge des signalements, la planification des interventions et la coordination administrative**, tout en évitant les facturations multiples grâce à l'intégration des produits biocides et frais de déplacement dans la convention-cadre ;
- que la lutte contre le frelon asiatique participe à la préservation de la biodiversité locale et à la protection des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide :

1. **D'adhérer pour l'année 2026 au dispositif intercommunal de lutte contre le frelon asiatique mis en place par la CCSAL.**



2. **D'approuver le contrat-cadre intercommunal 2026** relatif à la neutralisation des nids, conclu entre la CCSAL et le prestataire Api-Co.
3. **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention** correspondante ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif.
4. **D'inscrire au budget communal la somme annuelle de 150 € HT** correspondant à la participation financière de la commune.
5. **De prendre acte** que la CCSAL procédera à une évaluation du dispositif à l'issue de la saison 2026, qui lui permettra de proposer des ajustements pour 2027.

POINT 06	Vente d'un bien immobilier appartenant au Conseil de Fabrique de Buethwiller
-----------------	---

Par délibération en date du 07 septembre 2024, le Conseil de Fabrique Saint Etienne de Buethwiller a décidé de la vente d'un bien immobilier situé 30 rue Principale et cadastré en section 01 parcelles 138 et 140 au prix de 168 000 €.

Aussi conformément à l'article 2541-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet du Haut-Rhin sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette vente.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2541-14,

VU la délibération du Conseil de fabrique Saint Etienne de Buethwiller en date du 07 septembre 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour la Commune de Buethwiller, d'avaliser la vente d'un bien appartenant au Conseil de fabrique de Buethwiller,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DECIDE

DE DONNER un avis favorable à la vente, par le Conseil de fabrique Saint Etienne de Buethwiller, d'un bien immobilier situé 30 rue Principale au prix de 168 000 €.

POINT 07	Divers
-----------------	---------------

Urbanisme

Demandeur		Objet	Demande		
			En cours	Accordée	Refusée
Olivier STOESSEL 1A rue Principale 31/03/2026	DP	Ravalement de façades		X	
Rudy SCHEUBEL 69 rue Principale 10/04/2026	DP	Démolition et reconstruction d'une dalle béton et installation d'une pergolas			X
Serge COLAS 14 rue Principale 23/04/2026	DP	Rénovation toiture dépendance et démolition d'une partie de la dépendance (3m x 1,90m)		X	
Grégory WADEL 73 rue Principale 28/04/2026	DP	Pose d'une clôture	X		

Certificat d'urbanisme :

Mme Christine BRUN : CUB 068 057 26 E0002 – Section 01 parcelle 11 et section 02 parcelles 55-56-57-58-59 – en cours

Enquête recensement population 2027

Le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement de la population se déroulera en **janvier 2027**.

Cette opération, organisée par Institut national de la statistique et des études économiques en partenariat avec la commune, permettra d'actualiser les données démographiques de la population. Ces informations sont essentielles pour déterminer les besoins du territoire, adapter les politiques publiques et calculer certaines dotations versées aux collectivités.

La Commune sera amenée, dans les prochains mois, à préparer cette campagne de recensement, notamment en procédant au recrutement et à la désignation des agents recenseurs ainsi qu'à l'organisation des opérations nécessaires à son bon déroulement.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Arrêt cuivre

Le Maire informe le Conseil municipal que l'arrêt définitif du réseau cuivre sur le territoire de la commune est prévu en **janvier 2027**.

À ce jour, la quasi-totalité des foyers de la commune est raccordable au réseau fibre optique. Seuls quelques habitants ne sont pas encore reliés à la fibre.

Afin d'accompagner cette transition et de s'assurer que chaque foyer puisse disposer d'une solution adaptée avant l'arrêt du réseau cuivre, le Maire indique qu'il prendra directement contact avec les habitants concernés afin de les informer et de les accompagner dans leurs démarches.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Fin de séance à 20h35.

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie

.....

